

Vaccination antigrippale : pensons aux asthmatiques

Fabienne Rancé, *Hôpital des Enfants, Allergologie-Pneumologie, Toulouse, rance.f@chu-toulouse.fr*

La grippe est une infection respiratoire aiguë très contagieuse, cosmopolite, saisonnière hivernale. La grippe est une maladie paradoxale, souvent considérée comme bénigne par le grand public, car elle est confondue avec des affections pseudo-grippales relevant d'autres agents étiologiques, alors qu'elle est responsable d'un nombre élevé de décès, souvent liés à des complications principalement pulmonaires (pneumopathies virales primitives et/ou surinfections bactériennes) ou consécutives à la décompensation de maladies chroniques sous-jacentes. Le virus de la grippe est une cause indéniable d'exacerbation de l'asthme chez l'adulte et également l'enfant. Si de nombreux virus ont été documentés pour être à l'origine d'exacerbations de l'asthme, le virus de la grippe est le seul pour lequel un vaccin efficace est disponible.

Les objectifs de la vaccination sont de réduire l'impact de la grippe en diminuant les taux d'hospitalisation, de complications et la mortalité. La Haute Autorité de Santé a décidé, en novembre 2006, d'étendre la prise en charge du vaccin antigrippal aux personnes atteintes d'asthme¹. La vaccination antigrippale est bien tolérée en la pratiquant en état respiratoire stable, et en discutant d'éventuelles précautions en cas d'allergie alimentaire vraie à l'œuf de poule.

Il existe peu de données nationales ou internationales sur la couverture vaccinale grippe des asthmatiques. Les résultats d'une première enquête française de couverture vaccinale grippe, menée en 2004 chez des enfants atteints d'affections de longue durée et pris en charge en services de Pédiatrie générale², montraient un taux de couverture vaccinale peu élevé (12.8%) pour les enfants atteints d'affection broncho-pulmonaire chronique. Il est donc nécessaire de développer des campagnes d'information sur l'importance de la grippe et l'efficacité de la prévention par la vaccination.

Références

1. Arrêté du 23 octobre 2006 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux. Journal Officiel du 10 novembre 2006.
2. Weil-Olivier C, Angoulvant F, Chevallier B, De Montalembert M, Gaudelus J, Quinet B, Labrune P, Duclos A, Dunais B, Maitre M. Taux de couverture vaccinale anti-grippe chez les enfants atteints de maladie chronique dans 7 centres hospitaliers français. Arch Pediatr 2006;13:1287-93.

Source : GROG